



Délibération n° DEL_2026_016A

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 12 FÉVRIER 2026)**

Date de convocation : 5 février 2026
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 24
Nombre de délégués votants : 30
Nombre de pouvoirs : 6

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 12 février 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

Mme BARRAQUÉ Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
Mme BLANCHET Anne donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. VISSE Bernard donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

M. CACHELOU Yoann, M. LÉGLISE Vincent, M. PARIS Rémi

Secrétaire de séance : M. ESQUER Philippe

OBJET : DÉSIGNATION AU POSTE DE DIRECTION PAR INTÉRIM DE L'ABATTOIR D'OSSAU

RAPPORTEUR : M. CASAUBON Jean-Paul, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

Vu les statuts d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Abattoir d'Ossau,

Il est rappelé que le Directeur de l'EPIC Abattoir d'Ossau est, sur proposition du Président de la Communauté de communes, désigné par le Conseil communautaire, puis ultérieurement nommé dans ses fonctions par le Président de l'EPIC.

Considérant la démission à compter du 6 février 2026, de la précédente directrice, proposée par le Conseil communautaire du 1^{er} octobre 2024, il est proposé la mise en place d'une direction par intérim qui serait assurée, dans le cadre d'un contrat de services de consultant, par Monsieur Louis Massabeau du 19 janvier 2026 au 26 juin 2026.

A noter que parallèlement, une offre d'emploi a été publiée sur les sites dédiés le 3 février 2026.

Monsieur Louis Massabeau assurera les missions de direction par intérim sur le volet accompagnement et suivi de direction des activités journalières. La délégation de signature administrative en matière de mandats/titres sera assurée par l'agent administratif en charge de la comptabilité sous la supervision du directeur par intérim.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

DÉSIGNE Monsieur Louis Massabeau pour assurer l'intérim de direction de l'EPIC Abattoir d'Ossau du 19 janvier au 26 juin 2026, le temps nécessaire à l'aboutissement d'une procédure de recrutement. Étant précisé que la délégation de signature des mandats/titres sera assurée par l'agent administratif en charge de la comptabilité de l'EPIC sous la supervision du Directeur par intérim.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON